

Eau-Secours-Briançonnais (ESB)

Assemblée générale du 24 Janvier 2012

Procès-verbal

Le Président de l'Association, **Yves MITTAINE**, accueille les participants et les remercie de leur présence (60 participants). Il excuse l'absence, pour raisons de santé, de notre vice-président **Bernard LIGER**, et celle de **Thierry AIMARD**, pour raisons familiales.

Il regrette que M. Fardella, Président de la CCB, ait choisi de décliner notre invitation qui avait pour but de favoriser des échanges directs sur le contrat de DSP Assainissement.

Il rappelle le déroulement prévu de cette AG ordinaire puis passe la parole à **Pierre-Jean DOULAT**, Président d'honneur de l'association, qui sera notre « maître de cérémonies ».

Rappel des principes généraux de l'Association.

(Présenté par Pierre-Jean DOULAT)

L'association considère que :

- L'eau n'est pas une marchandise,
- Les usagers et leurs associations doivent être associés par les collectivités au contrôle des services publics, qu'ils soient en régie ou en DSP,
- L'association ESB est indépendante de toute étiquette politique, mais elle s'intéresse de près aux choix de gestion dans le cadre de la politique de la Cité, particulièrement concernant les services publics locaux.

Rapport moral :

Vie de l'Association depuis la dernière AG annuelle (04/12/2010).

(Présenté par Danièle LAVIN, secrétaire du Bureau)

Le travail de secrétariat est largement pris par la diffusion, par mail, de toutes les informations nécessaires aux membres du Conseil d'Administration pour son fonctionnement et aux membres adhérents les informant des décisions prises et mises en œuvre par ce même C.A. Tous les courriers des adhérents reçoivent une réponse du secrétariat ou d'un des membres du C.A. selon les questions posées. Nous demandons toujours aux adhérents "connectés" (de + en + nombreux) de faire passer l'information à ceux qui ne le sont pas .

Ci-dessous un petit récapitulatif du travail des membres actifs de notre association :

11 réunions de CA, et de multiples réunions de travail entre membres du bureau (y compris des conférences téléphoniques).

1 AG exceptionnelle.

13 réunions publiques (dont : paiements partiels, présentation de film, conférence , ...) ; 9 visites à des élus, administrations, journalistes ; 2 visites à la SEERC ; présences successive au Marché de Briançon (pétition)...

7 réunions à la CCB, 3 conseils communautaires.

40 e-mails circulaires pour l'information des membres , soit plus de 3 /mois avec Rappel pour les réunions publiques et participation des usagers aux actions diverses.
Plus de 100 e-mails en réponse à des questions particulières.

Appel aux bonnes volontés dans toutes les communes pour pouvoir continuer et même amplifier nos actions ...

Principales actions en 2011.

(Présenté par Yves MITTAINE)

Défense des usagers mécontents poursuivis par la SEERC.

La mobilisation des usagers a été plus forte que jamais : plusieurs centaines de foyers du Briançonnais ont effectué des retenues sur le règlement de leurs factures d'assainissement.

La défense des usagers poursuivis par la SEERC a été maintenue et renforcée. Nous avons décidé de changer d'avocat en milieu d'année.

Le Tribunal Administratif a rejeté les deux questions préjudicielles (très restreintes) qui lui avaient été soumises par le Tribunal d'Instance de Gap. Nous avons revu notre stratégie pour tenter de mettre en cause la validité du contrat de DSP devant le TA. Dans un premier jugement rendu à Gap le 20 décembre, le TI nous l'a refusé au motif que les usagers ne sont pas partie à ce contrat et ne peuvent donc pas le mettre en cause. D'autres jugements sur le même sujet sont attendus pendant le 1er trimestre 2012.

Il faut bien noter que ces jugements ne valident en aucun cas les conditions inéquitables imposées aux usagers par cette DSP, mais elle refusent –pour le moment- à ceux-ci le droit de les mettre en cause.

La présence des usagers au tribunal à Gap a été forte (plus de 60) et les manifestations de mécontentement nombreuses.

Renégociation du Contrat de DSP Assainissement.

Au cours de l'année, la CCB a continué à ne pas répondre à nos courriers et nous a tenus informés, de manière très parcimonieuse, de son travail avec le cabinet Stratorial (que nous n'avons rencontré qu'une seule fois, malgré nos multiples demandes) et de ses discussions avec la SEERC. Nous avons pu faire revenir dans leur discussion plusieurs points du contrat très pénalisants pour les usagers et qui avaient été omis (malgré nos courriers répétés) : coefficient K, clause financière de l'avenant n°1, prix (opacité des coûts financiers et absence de justification des coûts de personnel), ... Nous avons adressé au cabinet Stratorial nos évaluations des marges infondées pour la SEERC, sur 7 points seulement (parmi bien d'autres ...), qui représentent au total entre 25 et 50 millions d'Euros de surfacturation au détriment des usagers. Le cabinet Stratorial n'a pas jugé utile de commenter nos évaluations.

Nous avons enregistré le recrutement par la CCB d'un ingénieur qui consacrera un mi-temps pour contrôler le déroulement de la DSP. Nous avons demandé le recrutement de 3 agents pour couvrir l'ensemble des aspects du contrat ...

Nous avons informé à plusieurs reprises les conseillers communautaires de nos questions et revendications concernant cette renégociation. La réponse générale (quand il y en a eu) a été qu'ils n'étaient pas plus au courant que nous ...

Communication.

En septembre, nous avons lancé une pétition adressée aux conseillers communautaires et portant sur la renégociation. Nous avons recueilli **1380 signatures**, ce qui est considérable et témoigne de la grande insatisfaction des usagers.

En plusieurs occasions, nous avons obtenu une bonne couverture médiatique de nos positions, notamment par des articles parus dans Le Dauphiné Libéré et La Provence.

On peut regretter que les forces vives mobilisées sur la communication soient restées insuffisantes.

Vote: Pierre-Jean DOULAT soumet le Rapport moral au vote de l'Assemblée Générale. Celui-ci est adopté à l'unanimité moins une abstention.

Rapport financier :

Le Rapport financier, pour la période du 01/12/ 2010 au 31/12/2011, est présenté par Gabriel BELLET, Trésorier.

Côté dépenses, il s'agit essentiellement d'honoraires d'avocat. Le déplacement collectif à Gap en décembre 2011 fait l'objet d'une dépense de transport (par car) presque complètement compensée par les participations des participants. La communication et l'information des usagers représentent une dépense minimale. Les adhérents actifs et les intervenants extérieurs gardent presque toujours à leur charge les frais correspondants.

Hormis la rémunération de notre compte-livret, les recettes correspondent exclusivement aux cotisations. La trésorerie de fin d'année permet de faire face aux dépenses déjà engagées (frais d'avocats) et prévisibles.

Par ailleurs, il est porté à la connaissance de l'Assemblée générale que le Conseil d'administration a décidé de fixer comme suit le barème des cotisations 2012 :

Individuel : 12 € Foyer : 17 € Cotisation de soutien : à partir de 25 €

Vote: Pierre-Jean DOULAT soumet le Rapport financier au vote de l'Assemblée Générale. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Nominations au nouveau Conseil d'Administration :

Sont proposées les candidatures au Conseil d'Administration d'adhérents à jour de leurs cotisations 2011, exprimées avant et pendant la tenue de l'AG. La liste est la suivante :

Denis ALLIRAND (Villar d'Arène), **Frédérique ALLIRAND** (Villar d'Arène), **Michel ARTIGUE** (Briançon), **Gabriel BELLET** (Le Monétier), **Jean-Luc CHARTON** (Puy Saint André), **Ginette CLERGET** (Val des Prés), **Pierre-Jean DOULAT** (Le Monétier), **Denis FEUILLASSIER** (Puy Saint André), **Florence GAILLARD** (La Grave), **André GARCIA** (Névache), **Michel JOUVE** (Val des Prés), **Danièle LAVIN** (Le Monétier), **Bernard LIGER** (Névache), **Jean-Marie MASCHINO** (Le Monétier), **Yves MITTAINE** (Le Monétier), **Sabine RANDON KAINZ** (La Grave), **Thérèse ROULET** (Val des Prés).

Vote: Pierre-Jean DOULAT soumet la liste des candidats au CA au vote de l'Assemblée Générale. Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Programme d'actions pour 2012

Voici ce qui ressort des présentations d'Yves MITTAINE, Pierre-Jean DOULAT et Frédérique ALLIRAND, et des débats qui s'en sont suivis.

Retenues sur règlements

Elles restent un moyen irremplaçable pour manifester notre opposition au contrat de DSP Assainissement. Près de 200 foyers ont d'ores et déjà effectué des retenues sur les factures 2012. Il faut continuer.

Dossiers juridiques

Malgré les deux jugements défavorables enregistrés jusqu'à présent –qui ne sont que des refus formalistes que les usagers puissent mettre en cause le contrat et ses conditions- nous continuerons à chercher les voies juridiques pour le faire. Un recours en Cassation est à l'étude, notamment avec notre avocat. Dans ce cas, il pourra apparaître nécessaire de mobiliser des moyens financiers particuliers. Sont suggérés : une souscription particulière et l'appel à d'autres associations poursuivant mes mêmes buts que nous. Par ailleurs, un adhérent indique qu'il a introduit une action individuelle contre la SEERC. Il invite les usagers résidents secondaires à faire de même et à le contacter (par l'intermédiaire de l'Association) à ce sujet.

Renégociation

Il faut placer les conseillers communautaires devant leurs responsabilités, notamment au moment où ils seront appelés à voter l'Avenant n°2.

Si celui-ci ne nous paraît pas représenter une amélioration significative et durable pour les usagers, il faudra envisager d'attaquer cet avenant devant le Tribunal Administratif.

Par ailleurs, nous continuerons à demander à la CCB de solliciter une intervention de la Chambre Régionale des Comptes et, s'il n'y a pas de suite, à chercher les moyens d'en provoquer une sans elle.

Communication

Les actions de communication publique militante doivent être amplifiées et multipliées.

Un appel à toutes les bonnes volontés est lancé, aussi bien pour des actions locales (réunions d'information dans les villages, avec possibilité de projection du film "Water Makes Money") qu'au niveau du Briançonnais (présence au Marché de Briançon, aux réunions du Conseil communautaire ; actions concertées avec d'autres associations, ...) ...

Dans le cadre des événements organisés par différentes associations du Briançonnais autour du Forum alternatif mondial de l'Eau (Marseille, mars 2012), il est prévu que nous assurions la présentation du Film "Water Makes Money" avec un débat auquel participerait J. L. TOULY, et que nous participions à une conférence à Briançon. Par ailleurs, il est proposé que Gabriel AMARD vienne nous faire part de son expérience en tant que Président des "Lacs de l'Essonne" et établisse un contact avec les élus de la CCB.

Motions

1- Motion sur la Renégociation du Contrat de DSP Assainissement

Le texte (ci-dessous) est soumis au vote de l'Assemblée Générale. Il est adopté à l'unanimité moins une abstention.

2- Motion de solidarité concernant l'Hôpital de Briançon

Le texte (ci-dessous) est soumis au vote de l'Assemblée Générale. Il est adopté à l'unanimité moins une abstention.

Fin de l'Assemblée Générale :

Yves MITTAIN clôt l'Assemblée Générale en remerciant les participants de leur attention et de leur intérêt. Il indique que si, en raison des circonstances, cette réunion a été essentiellement focalisée sur le

contrat de DSP Assainissement, il y a d'autres sujets importants et intéressants pour l'Association. Il annonce qu'un C.A. sera prochainement convoqué, notamment pour renouveler le Bureau de l'Association. Et il engage chacun à participer activement aux actions qui nous attendent en 2012.

Annexes au PV de l'AG.

1- Motion sur la Renégociation du Contrat de DSP Assainissement.

“L'association ESB a adopté à l'unanimité/majorité lors de son Assemblée Générale du 24 janvier 2012 la motion suivante :

Il y a quelques semaines, le Tribunal d'Instance de Gap a condamné les usagers mécontents à payer leurs factures du service d'assainissement délégué à la SEERC-SUEZ. Nous continuons à dénoncer un contrat totalement déséquilibré en faveur du délégataire, et signé en 2006 par les élus communautaires.

La SEERC refuse tout dialogue avec l'association ESB. La majorité actuelle de la CCB, à notre demande, est en renégociation du contrat après 5 ans de fonctionnement. Nos interventions, nos actions et nos propositions ont été très partiellement entendues.

Le comité des usagers créé par l'avenant n°1 est dénué de pouvoirs et laisse mal augurer de la défense des usagers et plus généralement du service public de l'eau et de l'assainissement.

Les sur-facturations payées par les usagers de l'assainissement sont scandaleuses. Le comble, c'est que les communes de la Haute Romanche n'ont toujours pas d'assainissement et payent des factures depuis ... 5 ans !

La délibération qui sera soumise au conseil communautaire sur l'avenant n°2 sera attentivement évaluée par ESB et nous mettrons le cas échéant les élus devant leurs responsabilités afin de faire respecter l'intérêt général.

Par ailleurs, l'Association se réserve d'utiliser ou de mettre en œuvre tous les moyens de recours qu'elle jugera favorable aux usagers contre ce contrat inéquitable. »

2- Motion de solidarité concernant l'Hôpital de Briançon.

L'association Eau-Secours-Briançonnais réunie en Assemblée Générale le 24 janvier 2012, soutient l'Association Citoyenne de Défense de l'Hôpital Public de Briançon (A.C.D.H.P.B) qui agit pour faire obstacle à la menace de fermeture du service de réanimation de l'hôpital public de Briançon par l'Agence Régionale de Marseille.

Eau-Secours-Briançonnais agit pour la défense et le développement des services publics de proximité.
